

N/REF : 14/04/2026 9H09 C:000003 I:01339
V/REF : AC/C44563
V/Email reçu le Mardi 14/04/2026 a 9H09

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PRS
IMMEUBLE : RES.LA PEROUSE -PRS
28/30/32, RUE NOEL BLAYAU
RESIDENCE LA PEROUSE
35000 RENNES

Rennes, le 17 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 28/30 RUE NOEL BLAYAU - LOCAL POUBELLES
MOTIF : FUI TE SUR ROBINET D'ARRIVÉE D'EAU
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
FOURNITURE ET POSE JOINTS ROBINET
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 14/04/26 a 12H31 mlefeuvre@aiguillon.com
FM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 14/04/26 A 12:31 MME LEFEUVRE M

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL042-Rempl.joints/clapet s/rob.		1	51,46
				51,46
		TOTAL H.T.		51,46
		T.V.A. a 10,00%		5,14
		TOTAL T.T.C.En EURO		56,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.